

Championnat Départemental JEUNES des Deux-Sèvres 2025

samedi 15 mars T1	samedi 29 mars T2	samedi 5 avril T3	samedi 17 mai T4 et finale
Golf Bocage Bressuirais	Golf Bluegreen Niort	Golf Bluegreen Mazières	Golf Domaine des Forges (Compte pour le Mérite Jeunes)
Le T4 compte pour le mérite Jeunes			

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Être de nationalité française.
- Être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du département des Deux-Sèvres.
- Avoir enregistré avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition. Ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur son espace licencié FFGolf (ffgolf.org).
- Répondre aux catégories d'âge ci-dessous (au 01/01/2025).
- Être classé.

1-2) Quotas par catégories d'âges (catégories 2025)

CATEGORIE	Année de naissance	Garçons	Filles	Nombre Total
		Nombre	Nombre	
Cadets	2008-2007	6	1	
Minimes	2010-2009	5	1	
Benjamins	2012-2011	15	0	
Poussin (U12)	2014-2013	20	3	
Poucet (U10)	2016-2015	2	2	
Nombre total :		48	7	56

Les joueurs et joueuses doivent être capables de jouer 18 trous

NOTA : Si le nombre des inscrits excède les quotas prévus, la priorité sera donnée en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis aux plus anciens (2^{ème} année de la catégorie), puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Si une catégorie n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans une autre catégorie.

Des Wild-Cards pourront être étudiées à titre exceptionnel.

2 – ENGAGEMENTS

2-1) Inscriptions : Les inscriptions sont gratuites. Elles se font par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au CD Golf des Deux-Sèvres par courriel (cdgolf79@gmail.com) **avant 14H00 le jeudi précédent l'épreuve** avec les noms, prénoms, date de naissance, catégories, séries et index des joueurs.
Tout engagement arrivant après cette date sera irrévocablement refusé.

2-2) Forfaits : Tout forfait non notifié au plus tard 24h avant la date de l'épreuve (sauf cas de force majeure) et tout abandon non justifié entraînera l'exclusion du joueur pour la suite du Championnat.

2-3) Horaires de Départ : Le comité transmettra les horaires des départs aux clubs pour communication aux joueuses et joueurs. Ils seront également consultables sur le site du CD Golf 79 : <https://www.cdgolf79.org> et sur le portail « MY ffgolf » de chaque joueur.

3 – FORME DE JEU

3-1) Les distances de jeu seront celles préconisées § 3.6-4 du Vademecum FFG 2025. Elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques et en fonction des particularités de chaque terrain, mais dans tous les cas elles correspondront aux départs étalonnés pour la gestion des index.

3-2) Forme de jeu :

- Score maximum (9 coups par trou) des repères de départ de leurs catégories d'âge. 18 trous par tour.
- Classement par points en brut, par sexe et catégories d'âge séparées.

3-3) Classement Individuel

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex aequo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Exemple : 3 joueurs sont 3^{ème} ex aequo : 3^{ème} 60 points ; 4^{ème} 50 points ; 5^{ème} 40 points = $(60+50+40) / 3 = 50$ points. Les joueurs ex aequo auront donc chacun 50 points.

Place	Points	
	Garçons	Filles
1er	100	100
2ème	80	80
3ème	60	60
4ème	50	50
5ème	40	40
6ème	30	30
7ème	20	20
8-10ème	10	10
11-15ème	5	5

Le classement final prendra en compte le total des points obtenus sur les 4 tours du Championnat. Les joueurs n'ayant participé qu'à une ou deux épreuves seront classés avec les seuls points obtenus.

Pour la 1^{ère} place, si après le classement en points l'égalité persistait, les joueurs seront départagés en comparant la meilleure carte des 4 tours, puis la 2^{ème} meilleure carte des 3 tours, etc...

En cas d'annulation d'un des quatre tours, le classement individuel sera fait par sexe et par catégorie sur le score brut du tour joué. En cas d'égalité le départage se fera par l'ordinateur.

IV – DEROULEMENT DES EPREUVES

4-1) **Comportement des joueurs.** Les règlements généraux des épreuves jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves sont « **non-fumeur** ».
- Les joueurs doivent avoir une **tenue** correcte (pas de blue-jean, de survêtement, de tenue de jogging) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vademecum 2025).
- **Les cadets** ne sont pas autorisés, même entre joueurs.
- L'utilisation de **chariots électriques** n'est pas autorisée.
- Les **parents et accompagnateurs** ne pourront suivre les joueurs qu'à une distance raisonnable, les conseils étant interdits.
- Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10/U12 des « **suiveurs de partie** ». Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie suivie (§1.5.1.(1) Vademecum 2025).
- En cas d'infraction au **code du comportement** par un spectateur, accompagnateur ou parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'Épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur/euse.

4-2) **Appareil de mesure de distance**

L'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance n'est pas autorisée lors de l'épreuve, que cette mesure eut été faite par lui-même ou communiquée par toute autre personne.

Pénalité : 1ère infraction = pénalité générale ; 2ème infraction = disqualification).

4-3) **Gestion des épreuves**

La gestion du championnat est assurée par le Comité Départemental de Golf des Deux-Sèvres.

L'organisation de chaque tour est à la charge de chaque Association Sportive des clubs accueillants.

Les résultats seront compilés après chaque tour par le Comité Départemental de Golf des Deux-Sèvres puis transmis aux clubs.

Les distances des 50m, 100m et 150m à l'entrée du green, seront matérialisés, dans la mesure du possible sur le parcours.

4-4) **Départs**

Les départs se font par séries et catégories d'âges décroissantes (U10 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index.

V– REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dernier tour de ce Championnat et sera suivi d'un goûter offert par le Comité Départemental Golf des Deux-Sèvres.

Les premiers et premières de chaque catégorie sont récompensé(es) et déclaré(e)s « Champion(ne) Départemental(e).

VI–COMITE DE L'EPREUVE

La composition du Comité de l'épreuve sera affichée à chaque tour au tableau officiel. Elle comportera au minimum :

- Un représentant du Comité Départemental Golf
- Un représentant du golf recevant

Le Comité de l'épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et/ou de conditions climatiques.

VII–DROIT à l'IMAGE

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement